

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021
Interventions d'Odile Maurin

7.2 Contrat de Ville 2015-2022 : approbation du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)-DEL-21-0497

Monsieur le président, chers collègues,

Assurer ou restaurer la mixité dans les quartiers politiques de la ville peut sembler de prime à bord une louable intention. Mais quand assurera-t-on, restaurera-t-on la mixité dans certains quartiers habités essentiellement par les populations les plus aisées ? Quand luttera-t-on enfin contre le séparatisme des plus riches ?

Pour cela il faudrait commencer par mettre fin à la règle qui exonère de logements sociaux les constructions sur des parcelles inférieures à 2 000 mètres carrés, qui s'appliquent par ailleurs. Parce que si l'on a réduit la part de logements sociaux et surtout très sociaux dans les QPV, mais que l'on n'en construit pas ou insuffisamment sur le reste de la ville, ce n'est plus de la mixité sociale que l'on fait, c'est de la gentrification ; et c'est précisément le type de politique qui conduit à une augmentation majeure du nombre de demandeurs de logements sociaux relevant du PLAI, et donc à une embolisation de l'accès au logement social qui impacte durement ceux qui sont censés être les premiers bénéficiaires de l'accès au logement social.

Le contrat de ville est un échec, et il serait temps de changer de logiciel de lecture, sauf à vouloir continuer à enrichir les promoteurs au détriment des populations qui ont le plus de mal à se loger. Par ailleurs, sur le contenu du document, les orientations stratégiques restent grosso modo les mêmes d'années en années sans que pour autant la vie des habitants de ces quartiers s'améliorent.

Il serait donc temps de se donner les moyens de réaliser les politiques annoncées, ou d'en changer. Lutter contre toutes les formes de discriminations se limite à parler d'accès à l'emploi et de lutte contre les inégalités femme-homme, comme si elles n'existaient que dans les QPV, et parler de valorisation de l'image du quartier, sans aucune proposition d'actions contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie. Quant au validisme, cette discrimination fondée sur les capacités liées aux handicaps ou à l'état de santé, il est totalement absent.

Et sur la "Poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiant" c'est un échec dont visiblement les pouvoirs publics refusent toujours de tirer les leçons.

On peut par contre s'étonner que certains indicateurs soient écartés comme le taux d'obésité chez les enfants ou la taille des logements sociaux, sous divers prétextes fallacieux, et surtout, il serait important que les chiffres résultant de ces différents indicateurs soient comparés aux mêmes indicateurs dans des quartiers différents. Nous aurions aussi quelques indicateurs à vous proposer et dont la comparaison avec ceux de quartiers hors-politique de la ville seraient sûrement très intéressants.

En voici quelques-uns :

Le nombre de titulaires de l'APA

Le nombre de titulaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité

Le nombre de demandeurs de logements sociaux qui ont rempli le volet handicap

Le nombre de demandeurs qui ont un dossier DALO accepté

Le nombre de logements construits répondant aux normes d'accessibilité

Le tout comparé aux mêmes indicateurs dans les autres quartiers.